

Place De Ville Tower "C" 330 Sparks Street Ottawa, Ontario K1A 0N5

DECEMBRE 24, 2019

ADDENDA N° 2

Objet : Demande de propositions T8080-190293 - Service de Traduction

Il ne sera pas tenu compte de suppléments et/ou de modifications présentés au motif que le soumissionnaire n'a pas pris connaissance de la teneur du présent Addenda.

Plusieurs questions émanant de soumissionnaires potentiels ont été reçues à propos de la Demande de propositions en question. Le présent Addenda à la Demande de propositions a pour but de résumer les questions et les réponses à titre d'information pour tous les soumissionnaires éventuels.

Tous les autres termes et toutes les autres conditions de la Demande de propositions demeurent inchangés.

Cordialement,

Maureen Mateush Agent de négociation des contrats

Transport Canada



ADDENDA N° 2

- Q4. Selon notre expérience reposant sur près de services de traduction pour de nombreux ministères et organismes fédéraux, les besoins de ceux-ci ont toujours été largement axés sur la traduction de l'anglais au français (dans une proportion de 85 à 90 %) comparativement aux projets du français à l'anglais. Pour votre part, est-ce que vous prévoyez demander autant de traduction de l'anglais au français qu'inversement? Sinon, pourriez-vous revoir vos exigences à la question O4 en ce qui a trait à l'expérience requise de la traduction du français à l'anglais (p. ex. au moins 10 projets totalisant au moins 150 000 mots)?
- **R.4** La proportion est approximativement 90% d'anglais à français et 10% de français à l'anglais. O4 ne changeront pas.
- Q.5 À l'annexe « B » Base de paiement, il est question d'un tarif pour «samedi/dimanche/jour férié ». Les demandes à exécuter ces jours-là (samedi/dimanche/jour férié) nous seront-elles envoyées et pourront-elles vous être retournées durant les heures normales de bureau (c.-à-d. durant la journée du lundi au vendredi)?
- **R.5** La date de livraison sera indiquée durant le temps de la demande requise.
- Q.6 Aux questions O3 et O4: Lorsque vous parlez « d'au moins 300 000 mots », je suppose que vous ne voulez pas dire 10 projets d'au moins 300 000 mots chacun. Pourrait-il s'agir d'au moins 10 projets qui totalisent, ensemble, 300 000 mots?
- **R.6** Oui, 10 projets incluant un minimum total de 300,000 mots.
- Q.7 Quelle a été la répartition (pourcentage) de vos besoins en matière de traduction de l'anglais au français et du français à l'anglais au cours des dernières années?
- **R.7** Nous avions plutôt les demandes de l'anglais à français (approximativement 90% ou plus) et 10% de français à l'anglais.
- Q.8 Selon notre expérience reposant sur près de 40 ans de services de traduction pour de nombreux ministères et organismes fédéraux, les besoins de ceux-ci ont toujours été largement axés sur la traduction de l'anglais au français (dans une proportion de 85 à 90 %) comparativement aux projets du français à l'anglais. Pour votre part, est-ce que vous prévoyez demander autant de traduction de l'anglais au français qu'inversement? Sinon, pourriez-vous revoir vos exigences à la question O4 en ce qui a trait à l'expérience requise de la traduction du français à l'anglais (p. ex. au moins 10 projets totalisant 25 000 mots)?
- **R.8** Nous avions plutôt les demandes de l'anglais à français (approximativement 90% ou plus) et 10% de français à l'anglais. O4 ne changera pas.

- Q.9 La DP indique qu'il n'y a aucune exigence en matière de la sécurité, mais une autorisation semble être nécessaire, conformément au critère M7. Veuillez préciser. Dans l'éventualité où il y aurait des exigences en matière de sécurité, veuillez fournir plus de renseignements au sujet de l'exigence (Protégé B ou Secret ainsi que le pourcentage de l'exigence qui pourrait être applicable).
- **R.9** Il n'y a aucune exigence en matière de la sécurité. M7 va etre suprimer au complet.
- Q.10 Dans le cas du M1, y a-t-il une véritable exigence à respecter (nombre d'années minimales ou nombre de traducteurs) ou devons-nous simplement fournir les renseignements à transmettre?
- **R.10** Oui, les soumissions doivent etre référer au 4.1 pour plus de détails.
- Q.11 Dans le cas du M2, veuillez confirmer que les soumissionnaires doivent fournir au moins une ressource pour la traduction en anglais vers le français et une autre pour la traduction du français vers l'anglais, au minimum.
- **R.11** Non, les soumissions doivent etre proposées selon l'information dans M2. Il pourrait y avoir une ou plusieurs ressources proposées.
- Q.12 Dans les cas du M3 et du M4, veuillez confirmer que « projet » peut se rapporter à un contrat (relation d'affaires générale avec un client) et pas nécessairement un travail autonome de 300 000 mots, ce qui est assez rare. Les soumissionnaires doivent-ils démontrer leur expérience de travail avec dix (10) clients différents dans chaque combinaison de langues avec ces seuils minimaux de comptes de mots?
- R.12 « Projet » signifie une demande de traduction complétée. Pour M3 et M4, la soumission doit inclure 10 projets complétées dans les dernières 5 années incluant jusqu'à un minimum de 300,000 mots au total.
- Q.13 En ce qui concerne les critères M3 et M4, pourriez-vous préciser ce que Transport Canada signifie par « projet »? Pourriez-vous nous dire si les projets doivent contenir 300 000 mots chacun ou s'agit-il d'un total combiné?
- **R.13** Un projet est une demande de traduction complétée. Pour M3 et M4, la soumission doit inclure 10 projets complétées dans les dernières 5 années incluant jusqu'à un minimum de 300,000 mots au total.
- **Q.14** En l'absence d'exigences en matière de sécurité, la Section IV, Renseignements supplémentaires, est-elle requise? Si cela est le cas, veuillez confirmer ce qui devrait être compris.

- **R.14** Il n'y a aucune exigence en matière de sécurité. La section IV devrait inclure information additionnelle qui pourrait etre soumis avec la soumission.
- **Q.15** La période inscrite sur le tableau à la page 23 et 24 est la même. Est-ce que le 2ème tableau ne devrait pas être 2022?
- **R.15** La version anglaise de la DP était correcte mais la version française de la DP devrait être supprimée et insérer ce qui suit:

Période Initiale du Contrat (1 janvier, 2021 du 31 décembre, 2022)	
Jour ouvrable – prix unitaire par mot	\$ par mot
Urgent – prix unitaire par mot	\$ par mot
	·
samedi/dimache/Férié	\$ par mot